

#### 4.1 ÉCLAIRAGE

Un système doux, simple, à faible consommation énergétique et intégré est recommandé (sans néon ni lumière clignotante). L'éclairage des devantures est limité : extinction 1 heure après la fermeture, allumage jusqu'à 1 heure avant ouverture. Le système d'alimentation et de coupure est facilement accessible pour la sécurité et intégré à la composition de la devanture.

#### 4.2 FERMETURES ET OCCULTATIONS

Les rideaux métalliques pleins en premier plan ne mettent pas en valeur le commerce. **Les grilles ajourées et placées derrière la vitrine assurent une meilleure perception aux heures de fermeture.**



Sur vitrines, les systèmes occultants ou opaques (stores, adhésifs...) sont déconseillés hormis pour des contraintes d'intimité. L'utilisation de caissons de rideaux et d'enseignes est à éviter, les autres boîtiers techniques seront accessibles mais dissimulés.

#### 4.3 STORE OU BÂCHE TOILE

Élément supplémentaire d'information (nom ou activité), le store protège aussi la vitrine du soleil ou des intempéries. Ses proportions, son coloris et son impact seront l'objet d'une réflexion précise. Son installation sera limitée à certains commerces.

4

### QUELS ÉLÉMENTS TECHNIQUES ?

#### 5.1 DÉMARCHES

Il conviendra de se référer au Plan Local d'Urbanisme du Teil. Les travaux de devantures sont soumis à autorisation administrative : un dossier de Déclaration Préalable est nécessaire.

5

### COMMENT PROCÉDER ?

#### 5.2 AMÉNAGEMENTS

Un accompagnement par des professionnels facilitera la mise en valeur du commerce.

#### 5.3 DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

L'entretien des enseignes est important et soumis à la Réglementation Nationale de Publicité. En cas de cessation d'activité, l'enseigne doit être démontée dans les 3 mois.



**Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du CAUE pour rencontrer gratuitement, un architecte conseiller, lors d'une permanence à la Maison de l'Habitat.**

#### SERVICE URBANISME

Pour vos demandes d'autorisation de travaux :

04 75 92 22 26  
st-urbanisme@mairie-le-teil.fr  
www.mairie-le-teil.fr  
Centre technique municipal  
Allée Paul Avon - 07400 Le Teil

#### MAISON DE L'HABITAT

Pour vos demandes de renseignements et de conseils :

09 84 27 89 10  
renovhabitat.rh@pact-habitat.org  
www.renovhabitatmaintenant.com  
59 rue de la République  
07400 Le Teil

#### CAUE DE L'ARDÈCHE

Pour vos conseils en architecture, urbanisme et environnement :

04 75 64 36 04  
caue-07@wanadoo.fr  
www.caue07.fr  
2 bis avenue de l'Europe Unie  
BP 101 07000 Privas

Rédaction, photographies, dessins et croquis : CAUE DE L'ARDÈCHE

MARS 2016

## CARNET DE DEVANTURES



**RECOMMANDATIONS POUR LA RÉNOVATION  
DE VOS DEVANTURES COMMERCIALES  
EN CŒUR DE VILLE DU TEIL**

Les objectifs d'une devanture sont de mettre en valeur produits ou services proposés, d'attirer la clientèle et de valoriser la rue commerçante en dynamisant les rez-de-chaussée d'immeubles.

### 1.1 LA FAÇADE COMMERCIALE

La devanture et l'enseigne constituent la façade commerciale de chaque boutique.

### 1.2 DEVANTURE EN FEUILLURE

Il s'agit d'un châssis vitré entre deux éléments de gros œuvre (poteaux ou murs porteurs). Les vitrines prennent place dans les ouvertures laissées libres par la maçonnerie.

### 1.3 DEVANTURE EN APPLIQUE

C'est un élément menuisé rapporté à l'avant du mur de façade. Avec une corniche d'immeuble entre le rez-de-chaussée et le premier étage, la devanture s'aligne sous celle-ci. Sans corniche, la devanture se réfère aux bâtiments voisins ou s'aligne au niveau du plancher du premier étage.

### 2.1 LES MATÉRIAUX

Une grande importance sera portée sur la nature, la qualité et la durabilité des matériaux utilisés. Ils seront aussi choisis selon la façade support.

La conception de la devanture se référera à la rue et aux commerces voisins et surtout prendra en compte les caractéristiques de la façade d'immeuble d'accueil : corniche, détails, menuiseries...

### 2.2 LES COULEURS

Les couleurs, leurs associations contribuent à l'attractivité, au dynamisme des boutiques et des rues commerçantes. L'utilisation de couleurs trop vives ou primaires est à limiter. Il est important et judicieux que la conception de la devanture prenne en compte les coloris de la façade de l'immeuble.



Limitier le nombre de couleurs. Privilégier une gamme réduite de matériaux. Prendre en compte les caractéristiques (coloris, matière, finition...) de la façade de l'immeuble.

### 2.3 L'ACCESSIBILITÉ

La réglementation concernant les Établissements Recevant du Public s'applique. Le commerce doit être accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (incidences sur la devanture).

## 2 COMMENT COMPOSER VOTRE DEVANTURE ?

1

### COMMENT INTÉGRER VOTRE DEVANTURE SUR L'IMMEUBLE ?

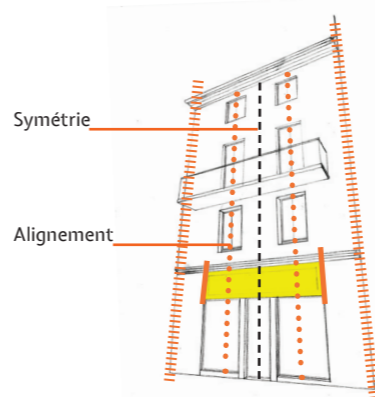


### 2.4 PROPOSER UNE DEVANTURE DE QUALITÉ

La composition pourra s'inspirer des devantures historiques ou remarquables. Si la façade de l'immeuble présente des éléments architecturaux intéressants, ils seront mis en valeur. L'utilisation d'éléments menuisés industriels ou destinés à l'habitat et ne faisant pas office de véritable devanture est à éviter.

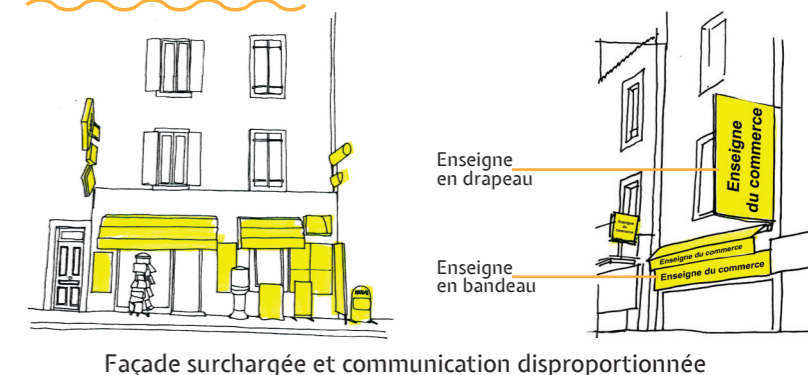


Prise en compte des lignes horizontales et verticales des façades



3

### COMMENT SIGNALER VOTRE COMMERCE ?



Il faudra éviter la communication sur vitrine car les surfaces vitrées sont déjà réduites dans les rues commerçantes.

### 3.4 MOBILIER ET ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES

Le mobilier complémentaire sera limité vu la configuration des rues commerçantes et avec la même charte graphique que la devanture. Les accessoires ne devront pas réduire l'espace public.



Mobilier inadapté



Les devantures respecteront :  
- l'alignement le long du trottoir (pas de saillie),  
- les limites de mitoyenneté des immeubles,  
- la composition de la façade,  
- l'ordonnancement,  
- les hauteurs des niveaux.



Alignements verticaux, symétrie. Composition avec les grandes lignes horizontales. Prise en compte des éléments remarquables...